

SÉMINAIRE

PRÉVENTION DES
INONDATIONS

ET GESTION INTÉGRÉE
DU LITTORAL



La mise à disposition du public et des parties prenantes du Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI)

Yohan LIBER

Responsable de l'unité inondations et ouvrages hydrauliques, Service Ressources Naturelles - (Pôle eau (RN/PE), DEAL



Contexte d'élaboration du PGRI

Plus de **60 000 personnes** sont exposées au risque d'inondation par débordement de cours d'eau ou par ruissellement (soit 15 % de la population guadeloupéenne).

Sur le littoral, plus de **40 000 personnes** sont exposées au risque d'inondation par submersion marine (soit 11 % de la population guadeloupéenne).

La moitié des communes ont plus du quart de leur population en zone inondable par débordement de cours d'eau ou par ruissellement et six communes ont plus du quart de leur population en zone inondable par submersion marine.



La notion de risque est la combinaison d'un aléa et d'un enjeu exposé à l'aléa.

L'aléa est la manifestation d'un phénomène naturel de fréquence et d'intensité donnée. Une crue centennale est par exemple une crue dont l'intensité a la probabilité de se produire avec une chance sur 100 tous les ans.

L'enjeu est l'ensemble des personnes et des biens susceptibles d'être affectés par un phénomène naturel.

Il n'y a pas de risque s'il n'y a pas d'enjeu exposé à l'aléa.



Contexte d'élaboration du PGRI

Le PGRI est un **document stratégique** pour la gestion des inondations sur le bassin Guadeloupe, initié par une directive européenne, dite « Directive Inondation ».

Il donne **un cadre pour une politique de gestion des inondations** efficace en Guadeloupe : en coordonnant, rationalisant et priorisant les actions à mettre en oeuvre dans ce domaine.





Contexte d'élaboration du PGRI

La portée juridique du document

Les plans de prévention des risques, les décisions administratives dans le domaine de l'eau et les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, PLUi et cartes communales) doivent être compatibles avec les objectifs et dispositions du PGRI.

? La **notion de compatibilité** signifie que les documents de rang inférieur ne doivent pas remettre en cause les orientations générales définies par la norme immédiatement supérieure.



Depuis janvier 2020

Mise à jour commune des projets de PGRI et de SDAGE



15 mars 2021 – 15 septembre 2021 Consultation du public et des parties prenantes sur le projet de PGRI



Septembre - février 2022

Prise en compte des avis émis sur le projet de PGRI



Mars 2022

Approbation du PGRI par le préfet



2022 - 2027

Mise en oeuvre et suivi du PGRI



2026

Evaluation et révision du PGRI en vue d'un nouveau cycle de gestion



*Le PGRI fonctionne **par cycle d'amélioration d'une durée de six ans.***

A la fin de chaque cycle, nous informons le grand public et les parties prenantes des progressions dans l'atteinte des objectifs afin qu'ils participent aux nouvelles décisions.



Six grands objectifs déclinés en 44 dispositions

Constituer et consolider les maîtrises d'ouvrage, organiser les acteurs et les compétences

Le projet de PGRI propose la coordination entre les acteurs de la mise en œuvre des outils de la prévention des inondations.

Mieux connaître pour mieux agir

Le projet de PGRI propose d'approfondir la connaissance des événements passés et de conduire les études techniques permettant d'approfondir nos connaissances des aléas, des enjeux et des vulnérabilités

Planifier la gestion de crise

Le projet de PGRI propose de renforcer la cohérence des dispositions relatives à la surveillance des aléas, afin d'anticiper un événement, d'évaluer son intensité pour pouvoir informer et alerter rapidement les autorités et la population et préparer la gestion de crise.

Savoir mieux vivre avec le risque

Le projet de PGRI propose de développer les outils de communication liés à la conscience et à la connaissance du risque d'inondation.





Six grands objectifs déclinés en 44 dispositions

Réduire la vulnérabilité pour diminuer le coût des dommages

Le projet de PGRI propose de mesurer la vulnérabilité en évaluant les impacts potentiels de l'inondation à l'échelle du quartier, de la commune et des constructions. Il veille également à limiter l'impact des projets sur l'écoulement des crues, et à la maîtrise de l'urbanisation en zone inondable afin de limiter l'augmentation des enjeux exposés aux inondations.

Réduire l'aléa inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement des milieux naturels.

Le projet de PGRI propose prioritairement la préservation du fonctionnement naturel des cours d'eau, des zones humides et des zones d'expansion des crues à l'échelle des bassins versants. La mise en place de digues et de barrages pour la sécurité des personnes et des biens est nécessaire mais ne sera jamais suffisante pour mettre hors d'eau toutes les zones à enjeux.



LES OUTILS DU PGRI

Les actions de préservation et de restauration des milieux naturels aquatiques

Les documents d'urbanisme (cartes communales, PLU, SCOT etc.) et les plans de prévention des risques naturels qui fixent les prescriptions pour l'urbanisme et les constructions en fonction du niveau de risque

Le plan ORSEC départemental et les plans communaux de sauvegarde (PCS) pour préparer la gestion de la crise

Des dynamiques optimisées et coordonnées qui contribuent aux objectifs du PGRI

Les programmes d'action de prévention des inondations (PAPI), projet de gestion des risques d'inondation portés par les collectivités volontaires et soutenus financièrement par l'Etat

Les documents d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM) et le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM), outils de communications pour informer la population

Les stratégies locales de gestion des risques d'inondation, développées sur chaque territoire à risque d'inondation important

